



Titre Professionnel

Mécanicien(ne) réparateur en marine de plaisance (MRMP)

Métier

- ↗ Mécanicien de bateaux
- ↗ Mécanicien « Hors-bord ou In-bord »
- ↗ Mécanicien de moteurs marins



Le (la) mécanicien(ne) réparateur (trice) en marine de plaisance assure la maintenance du groupe « moteur-propulsion » destiné essentiellement aux bateaux de plaisance à voile ou à moteur. Il (elle) exerce l'activité principalement dans un chantier de maintenance ou de construction, dans les entreprises de réparation.

Il (elle) pose et installe les moteurs neufs ou révisés, effectue les réglages de mise en service. Il (elle) réalise les opérations d'entretien, de dépannage et de réparation du moteur et des organes de propulsion : moteurs « hors-bord » essence 2 temps ou 4 temps d'environ 6 à 350CV. Il (elle) assure un premier niveau de maintenance des équipements de bord et de moteurs « in-bord » essence ou diésel 4 temps d'environ 8 à 600 CV.

Il participe aux opérations de manutention des bateaux sur terre ou à flot.

Le titre **Mécanicien(ne) réparateur de marine de plaisance (MRMP)** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Prendre en charge un bateau de plaisance motorisé.
- Installer des moteurs marins et des équipements de bord dans des bateaux de plaisance.
- Réaliser la maintenance des motorisations marines des bateaux de plaisance.

Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Durée : 36 semaines

Pré-requis : 3^{ème} du collège ou équivalent

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Contexte de travail

Il (elle) réalise seul son activité, parfois au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'atelier. Il (elle) peut être en contact avec la clientèle.

Il (elle) travaille essentiellement en atelier, parfois sur des bateaux à flot.

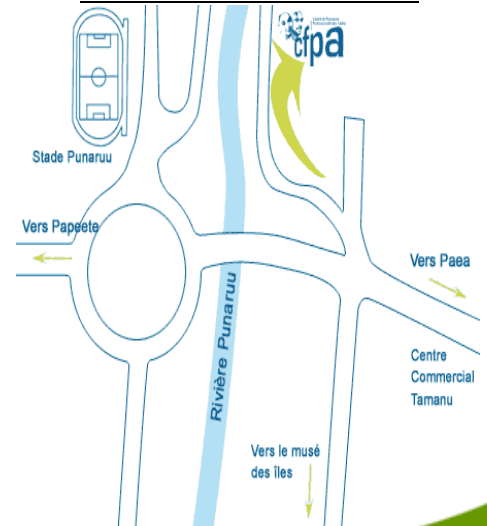
Il (elle) participe aux opérations de manutention sur terre ou à flot.

Son activité s'exerce parfois en hauteur, dans des positions inconfortables. Il (elle) manipule des outils ou des produits qui peuvent être dangereux.

Il intervient dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Punaruu



Evolution professionnelle

- Mécanicien chef
- Chef d'atelier de mécanique

Titre de Niveau V

Arrêté N° 0918/CM
Du 16 juillet 2012